

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté



Les fiches Solutions-Ergo

1

POURQUOI CETTE FICHE ?

Les **SEGPA** sont des classes spécifiques intégrées au collège. Elles accueillent des élèves qui présentent des **difficultés scolaires graves et persistantes**, malgré les aides mises en place en primaire.

👉 L'objectif : permettre à chaque jeune de **poursuivre sa scolarité dans un cadre adapté**, en préparant une orientation professionnelle.

2

POUR QUI ?

- Élèves ayant de grandes difficultés en lecture, écriture, calcul et organisation.
- Enfants dont le **retard scolaire est durable** et ne peut être compensé par un simple soutien.
- Public concerné : souvent des élèves ayant bénéficié du **RASED** et pour lesquels une scolarité classique reste trop difficile.
- ⚠️ Les SEGPA ne sont pas réservées aux élèves en situation de handicap reconnu par la MDPH (même si certains y sont orientés).

3

COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'orientation en SEGPA se fait via une **procédure d'affectation académique**, après avis du conseil de classe, du directeur d'école et de l'Inspecteur d'académie.
- Les familles sont associées à la décision et doivent donner leur accord.
- Les élèves suivent :
 - des enseignements généraux adaptés, en petits effectifs,
 - des activités pratiques et préprofessionnelles.

4

CE QUE ÇA CHANGE POUR L'ÉLÈVE

- Effectifs réduits (environ 16 élèves par classe).
- Pédagogie adaptée et plus individualisée.
- Possibilité de regagner confiance et motivation.
- Préparation progressive à une **orientation professionnelle** (CAP, voie professionnelle).

5

POINTS À CONNAÎTRE

- L'entrée en SEGPA n'est pas une sanction, mais un **choix d'adaptation**.
- Les élèves restent scolarisés **dans le collège**, partagent certaines activités avec les autres collégiens.
- Ce n'est pas une filière "fermée" : des passerelles existent vers d'autres parcours.
- L'orientation doit toujours être **expliquée et comprise par les familles** pour éviter les malentendus.



6

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 👉 La SEGPA est une section adaptée **au sein du collège** pour les élèves en grande difficulté scolaire.
- 👉 Elle propose des effectifs réduits, un enseignement différencié et une préparation professionnelle.
- 👉 L'orientation se fait sur avis pédagogique et décision académique, avec accord des familles.
- 👉 C'est une voie d'**accompagnement et de valorisation**, qui redonne confiance aux jeunes et leur ouvre des perspectives.